

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 octobre 2016 à 20h30. M Jacques Barraud et Mme Lucie Chappe étaient excusés.

#### PRESENTATION DE L'ASSOCIATION AVVA

Une nouvelle association vient d'être créée sur le territoire. Elle a pour mission de contribuer au développement de la vallée de l'Alagnon, au niveau touristique.

Le Président de l'Association a présenté, entre autre, au Conseil Municipal un projet de labélisation des circuits de VTT et équestres au départ des campings de la Vallée de l'Alagnon et notamment de celui de Blesle. La Mairie est interpellée à ce niveau pour l'aménagement d'une aire près du camping municipal pour permettre le départ des randonnées VTT.

Cette association va organiser en 2017 « La fête de la Nature » sur l'ensemble du territoire de la vallée.

#### REFORME TERRITORIALE

Un point a été fait par Monsieur Le Maire sur la réforme territoriale. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Commune de BLESLE va fusionner avec celle de Brioude et cela impactera la vie de nos communes car certaines compétences seront transférées à la Communauté de communes de Brioude. Des décisions doivent être prises d'ici la fin de l'année et de nombreuses choses sont encore en négociation.

Champ Pointu, Colibri, portage de repas resteront à l'identique. L'école de musique, le centre aqua-ludique et les transports s'y rapportant seront maintenant accessibles aux enfants de la communauté de communes de Blesle.

Au niveau fiscalité, il y a deux options possibles : soit prendre la fiscalité du brivadois soit aller vers la neutralité c'est-à-dire procéder aux calculs de fiscalité, afin que les communautés de communes et les communes reçoivent les mêmes sommes sans que le montant total des impôts payés par les ménages ne soient changés. C'est cette deuxième solution qui sera proposée.

Au niveau gouvernance, il y a deux possibilités : le droit commun ou l'accord local.

Le droit commun (répartition par rapport au nombre d'habitants) donne un nombre total de délégués intercommunautaires de 45, répartis entre les 26 communes ce qui donnera 1 délégué pour la commune de Blesle.

L'accord local donne 6 délégués supplémentaires, mais au vu du texte de loi, il apparaît très improbable qu'il obtienne une majorité suffisante de votes des communes en sa faveur. Le Conseil Municipal s'est prononcé aussi, majoritairement en faveur du droit commun et a voté à l'unanimité pour que son représentant intercommunal soit son Maire, Pascal Gibelin.

#### NOUVELLES ADHESIONS AU SICTOM

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur la possibilité pour les communes d'Autrac et de St Etienne sur Blesle d'intégrer le SICTOM Issoire-Brioude du fait que les ordures ménagères ne seront plus gérées sur ces communes par la communauté de communes de Massiac. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce point.

#### BILAN CAMPING

Les recettes du camping de l'année 2016 est de 26 956,50 €. On constate une légère baisse pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Le gîte d'étape a dégagé 3 750 € de recettes, pour 247 nuitées.

Le Conseil Municipal a décidé que les tarifs du camping resteront inchangés pour 2017.  
Les dates d'ouverture pour l'an prochain ont été fixées du 14 avril au 29 septembre 2017.

#### ASSURANCE COPROPRIETE CHATEAU DES MERCOEUR

La propriété du Château des Mercœur est répartie entre la Mairie de Blesle et les foyers Vellaves. Ce sont les Foyers Vellaves qui paient l'assurance de la totalité du bâtiment ainsi que les honoraires du syndic. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la participation à l'assurance.

#### TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide de laisser cette taxe au taux minimum de 1%.

#### DEMANDE SUBVENTION ECOLE

L'école primaire de Blesle demande une subvention pour l'organisation d'une classe neige au Lioran du 27 au 29 mars 2017. Le coût total de ce voyage est de 4 518,44 € ce qui donne un coût d'environ 200 € par enfant, transport compris. Le Conseil Municipal décide d'attribuer 1 000 € de subvention.

#### SUPPRESSION BUDGETS CCAS ET CAISSE DES ECOLES

Lors du dernier vote du budget, suite à la demande de la Trésorerie et en accord avec les membres des conseils d'administration respectifs, il avait été évoqué de pouvoir supprimer les budgets du CCAS et de la Caisse des écoles. Le conseil municipal vote la suppression de ces budgets. Les dépenses seront gérées sur le budget Commune et le CCAS ainsi que la Caisse des écoles sont bien évidemment conservés.

#### DROITS PREEMPTION

Les biens cadastrés G 671, G 436 - 433 et G 338 - 339 sont laissés libre à la vente.

#### QUESTIONS DIVERSES

-Le tronc de l'Eglise ayant été pillé à plusieurs reprises, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un nouveau tronc pour la somme de 276,41 € TTC.

-Suite au changement de la porte de la mairie suite au vol par effraction de mai 2016, le Conseil Municipal donne son accord pour l'encaisser un chèque relatif au remboursement de l'assurance.

- Un devis de 5 880,58 € TTC a été proposé au Conseil Départemental concernant les matériaux pour faire les travaux dans l'appartement de fonction pour le Principal du collège, par la mairie. Le Conseil Départemental prendra la totalité de ce devis à sa charge.

-Suite au différents devis pour la réfection du terrain de foot, ceux-ci dépassent le budget que s'était fixé le Conseil Municipal. Une nouvelle négociation de ces devis est engagée pour essayer de se rapprocher du budget. Le Conseil Municipal souhaitant se limiter au budget maximum qu'il s'est fixé.

-La Commission Moulin du Bos se réunira prochainement.

-Une nouvelle demande de prise en charge de quatre enfants supplémentaires sur les circuits de ramassage scolaire est à l'étude. Une solution sera proposée prochainement aux deux familles concernées.

Le régime indemnitaire de certaines catégories de personnel a été traité à huis clos.